

## **Association pour la Reproduction du Plan Relief de Besançon - Versement d'une subvention**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : L'Association pour la Reproduction du Plan Relief de Besançon avait en 1991 engagé un certain nombre de dépenses pour l'installation de ce plan dans les locaux du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie où il est actuellement présenté.

La Ville de Besançon s'était alors engagée à rembourser l'association de la dépense qui s'élève à 122 805,27 F. Il convient désormais de procéder à ce remboursement, étant précisé que l'association se servira de cette somme pour améliorer encore la présentation de la grande maquette.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser à l'Association pour la Reproduction du Plan Relief une subvention d'un montant de 122 805,27 F à prélever sur le chapitre 945.28 / article 657 - 41050, alimenté par transfert d'un crédit de 122 806 F à prélever sur le chapitre 970 / article 669 - 20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.